

# Grand Bellevue : concertation préalable lancée

Publié le 23.02.2016

Une zone d'aménagement concertée (ZAC) doit être créée sur les communes de Saint-Herblain et Nantes.

Un vaste projet de renouvellement social et urbain est en cours depuis novembre 2014 sur le [Grand Bellevue](#) (<http://www.nantesmetropole.fr/decouverte/les-grands-projets/le-projet-global-bellevue-48359.kjsp?RH>), porté par Nantes Métropole et les Villes de Nantes et de Saint-Herblain. Sa mise en œuvre nécessite un aménagement d'ensemble, au sein duquel certains secteurs à l'intérieur du périmètre du Grand Bellevue seront aménagés au moyen d'une ZAC.

Une concertation préalable à la création de cette ZAC est engagée et se déroule jusqu'en septembre 2017. A son issue, le périmètre précis de la zone sera défini. Afin de recueillir les avis des habitants, des registres d'observations ont été mis à disposition dans les lieux suivants :

- **DARUH** (direction aménagement renouvellement urbain et habitat) de Saint-Herblain, 9 rue de Charente, Saint-Herblain (du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h30)
- **pôle Loire-Chézine**, 6, rue Virginia-Woolf, Saint-Herblain (du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h30)
- **mairie annexe de Bellevue**, place des Lauriers, Nantes (du lundi au vendredi 9h-12h45 et 14h-17h30)
- **mairie annexe de Chantenay**, 143 bd de la Liberté, Nantes (du lundi au vendredi 8h30-18h et samedi 9h-12h)
- **hôtel de ville de Nantes**, 29 rue de Strasbourg, Nantes (du lundi au vendredi 8h30-18h et samedi 9h-12h)
- **siège de Nantes Métropole**, 2, cours du Champ-de Mars, Nantes (du lundi au vendredi 9h-18h).

Pour rappel, Nantes Métropole a fixé les objectifs suivants à la création de cette ZAC :

- développement de l'activité économique
- renforcement de l'activité commerciale
- diversification des fonctions du quartier
- requalification et diversification de l'habitat
- mise en valeur des espaces naturels
- mise en œuvre d'une continuité verte.